



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> septembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004)

#### I. Introduction

1. Au paragraphe de sa résolution 1546 (2004), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois de l'exécution des tâches confiées à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le présent rapport est le treizième à être présenté en application de cette résolution.

2. Ce rapport, qui fait le point des activités menées par l'ONU en Iraq depuis le rapport précédent (S/2006/360, du 2 juin 2006), contient un résumé des faits politiques saillants survenus au cours de la période à l'examen, en particulier des mesures prises par le Gouvernement iraquien pour promouvoir la réconciliation nationale et améliorer la sécurité dans tout le pays, ainsi que des faits relatifs à l'Iraq survenus aux niveaux régional et international. Il contient également des informations à jour sur les activités de mon Représentant spécial pour l'Iraq, Ashraf Jehangir Qazi, et de la MANUI et fait le point de la situation en matière de sécurité et des questions opérationnelles et de sécurité.

3. Le 11 août, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1700 (2006), dans laquelle il a prorogé le mandat de la MANUI pour une nouvelle période de 12 mois, comme le Gouvernement iraquien le lui avait demandé le 3 août 2006. Dans cette résolution, il a estimé que la MANUI avait encore un rôle vital à assumer pour aider les Iraquiens à bâtir une nation productive et prospère, en paix avec elle-même et avec ses voisins. Il a également exprimé l'intention de réexaminer le mandat de la MANUI dans un délai de 12 mois ou plus tôt, si le Gouvernement iraquien le lui demandait.

#### II. Résumé des faits saillants survenus en Iraq

##### A. Faits politiques

4. Au cours de la période à l'examen, l'Iraq a été en proie à une violence et à une insécurité croissantes, en particulier à Bagdad et dans les régions du sud et de l'ouest. Face à cette situation, le premier Gouvernement iraquien



constitutionnellement élu a visé avant tout, après sa nomination le 20 mai 2006, à promouvoir la réconciliation nationale et le dialogue.

5. Le 8 juin 2006, le Conseil des représentants a fini de constituer le Gouvernement en approuvant la nomination de Mohammed Abdulqadir al-Obaidi au poste de Ministre de la défense, de Jawad Bolani du parti Al-Fadila de l'Alliance iraquienne unie au poste de Ministre de l'intérieur, et de Sherwan al-Waili du mouvement Al-Dawaa de l'Alliance iraquienne unie au poste de Ministre d'État de la sécurité nationale.

6. Le 14 juin 2006, le Gouvernement a lancé un plan de sécurité pour Bagdad, qui visait à remédier à l'accroissement de la violence et de la criminalité, contraire à ses efforts de réconciliation et de dialogue. La deuxième phase de ce plan, qui a été mise en application au début d'août 2006, a donné lieu au redéploiement de contingents supplémentaires de la Force multinationale dans la capitale.

7. Le 25 juin 2006, le Premier Ministre, Nouri Al-Maliki, a rendu public le Plan de réconciliation nationale. Ce plan en 24 points, qui prévoit une amnistie qualifiée, la libération des détenus, la réforme des systèmes juridique et judiciaire, la fourniture d'une assistance dans les régions sujettes à la violence, la facilitation du dialogue sur les questions constitutionnelles et connexes et le règlement du problème des milices, fait sienne l'idée d'une initiative iraquienne de paix à Bagdad, souligne la nécessité d'un appui régional à l'instauration de la paix et de la stabilité en Iraq et reconnaît les efforts déployés par la Ligue des États arabes pour convoquer une conférence de réconciliation nationale iraquienne. Il prévoit par ailleurs la création d'un comité de haut niveau pour la réconciliation nationale, qui a tenu sa première session le 22 juillet 2006. La composition de ce comité n'a pas encore été arrêtée compte tenu des divergences de vues sur les critères à retenir.

8. Dans la déclaration qu'il a faite pour marquer le lancement du plan de réconciliation nationale, mon Représentant spécial s'est félicité de celui-ci et a loué les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour promouvoir le dialogue et la paix. Il a demandé à toutes les parties concernées, y compris aux acteurs régionaux et internationaux, d'appuyer le plan. Il a également rappelé que l'ONU demeurerait pleinement déterminée à faciliter le règlement des questions dont fait état le projet de réconciliation du Premier Ministre, conformément à son mandat.

9. Avant la fin de la session du Parlement en août, le Conseil des représentants a créé 19 de ses 24 comités parlementaires. De longs débats sur le règlement intérieur du Conseil et les pouvoirs de son président ont retardé les débats parlementaires et les travaux des comités. L'enlèvement, le 1<sup>er</sup> juillet 2006, de Tayseer Mashhadani, parlementaire membre de la coalition Tawafiq, les a retardés davantage encore, le bloc Tawafiq ayant temporairement suspendu sa participation au Conseil des représentants. Il l'a reprise après avoir reçu l'assurance que M<sup>me</sup> Mashhadani serait libérée. Celle-ci a été libérée le 26 août 2006.

10. Les 16 et 25 juillet, le Conseil des représentants a examiné en première et deuxième lectures le projet de loi sur la création de la Haute Commission électorale indépendante et décidé de reprendre ses débats sur la question en septembre. Il a également décidé de proroger le mandat intérimaire de la Haute Commission électorale indépendante de deux autres mois, jusqu'au 10 octobre 2006. Il a en outre poursuivi ses consultations sur le projet de loi visant à créer une commission nationale des droits de l'homme.

## **B. Faits survenus au niveau régional**

11. À l'invitation du Gouvernement de la République islamique d'Iran, les ministres des affaires étrangères des pays voisins de l'Iraq ont tenu leur neuvième réunion à Téhéran, les 8 et 9 juillet 2006. Ont participé à cette réunion les Ministres des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, de l'Égypte, de la République islamique d'Iran, de l'Iraq, de la Jordanie, du Koweït, de la République arabe syrienne et de la Turquie, ainsi que les Secrétaires généraux de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique. Mon Représentant spécial pour l'Iraq y a également participé. Dans le communiqué final de la réunion, les ministres se sont félicités de la création d'un gouvernement largement représentatif auquel participent toutes les composantes de la population iraquienne.

12. La Ligue des États arabes a continué à préparer la Conférence de réconciliation nationale iraquienne. À son invitation, la MANUI a participé à une réunion préparatoire de la Conférence, tenue au Caire du 25 au 27 juillet 2006, où elle s'est fait représenter par une équipe. Il a été décidé que la prochaine réunion se tiendrait en novembre 2006. Mon Représentant spécial est resté en relation étroite avec le Secrétaire général de la Ligue, M. Amre Moussa, et avec son Envoyé en Iraq, M. Mukhtar Lamani, en vue d'appuyer cette réunion.

## **C. Faits survenus au niveau international**

13. Le 16 juin 2006, j'ai accepté la demande du Gouvernement iraquien tendant à ce que l'ONU l'aide à élaborer le Pacte international pour l'Iraq, initiative qu'il a prise afin de constituer de nouveaux partenariats avec la communauté internationale. Le Pacte a pour but d'ouvrir de nouvelles perspectives nationales en Iraq pour y consolider la paix et y assurer le développement politique, économique et social au cours des cinq prochaines années. Son objectif essentiel consistera à établir le cadre de la transformation économique du pays et de son intégration dans l'économie régionale et mondiale. Il tiendra compte également de l'interdépendance de l'évolution politique et en matière de sécurité en Iraq et du redressement de celui-ci, condition nécessaire d'investissements régionaux durables. Il est coprésidé par le Vice-Premier Ministre iraquien, Barham Salih, et par le Vice-Secrétaire général de l'ONU, Mark Malloch Brown. Mon Représentant spécial pour l'Iraq est mon chargé de liaison désigné en ce qui concerne le Pacte international pour l'Iraq.

14. Les 5 et 6 juillet, le Vice-Secrétaire général de l'ONU s'est rendu à Bagdad pour s'entretenir de l'élaboration du Pacte avec le Gouvernement iraquien, le Groupe des Nations Unies pour le développement, les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et l'ensemble des donateurs internationaux. Un groupe préparatoire de pays et d'organisations aide les coprésidents à élaborer le Pacte en leur fournissant un appui et des conseils dans le cadre d'un processus consultatif. Ce groupe fournit des appuis et des conseils. Les coprésidents ont nommé un comité exécutif qui conduira ce processus jusqu'à l'adoption du Pacte et au-delà. Ce comité comprend des représentants du Gouvernement iraquien, de l'ONU, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, du Fonds arabe pour le développement social et économique et de la Banque islamique de développement.

15. Le 27 juillet, les coprésidents ont publié une déclaration commune dans laquelle ils annonçaient le lancement officiel du Pacte et invitaient la communauté

internationale à s'engager à appuyer le processus consultatif et à s'associer au Pacte. Il est prévu que le Gouvernement présente le texte définitif du Pacte, y compris les priorités, critères et engagements principaux, qui y sont énoncés, d'ici à la fin de 2006.

16. Afin d'engager un dialogue stratégique sur l'avenir de l'Iraq, je convoquerai le 18 septembre, au Siège de l'ONU à New York, une réunion des ministres des affaires étrangères qui aura pour but d'examiner les progrès accomplis dans l'application de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité et de déterminer dans quelle mesure l'ONU fournit, comme elle s'y est engagée, l'assistance dont le Gouvernement iraquien a besoin. Y participeront l'Iraq et ses pays voisins, les membres permanents du Conseil de sécurité, les principaux donateurs et les représentants des organisations régionales et internationales concernées. La réunion fournira l'occasion d'examiner les progrès faits par le Gouvernement iraquien dans les domaines politique et économique et de la sécurité et de solliciter un appui et des engagements internationaux plus substantiels en faveur du Gouvernement iraquien. Elle fournira également à celui-ci une occasion unique de présenter les grandes lignes du programme de reconstruction nationale qu'il doit mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années dans le cadre du Pacte international.

### **III. Tour d'horizon des activités de la Mission**

#### **A. Activités politiques du Représentant spécial du Secrétaire général**

17. Au cours de la période à l'examen, mon Représentant spécial est resté en relation étroite avec tous les principaux dirigeants politiques, communautaires et religieux irakiens afin de promouvoir le Plan de réconciliation nationale du Gouvernement. Il a également encouragé toutes les parties concernées à user de leur influence pour protéger la vie des civils, à ne ménager aucun effort pour assurer le respect mutuel et établir un dialogue et à examiner quelles mesures concrètes il faut prendre pour réduire la violence et instaurer la confiance dans les institutions publiques. Il a en outre poursuivi ses consultations avec les dirigeants politiques, tribaux et religieux afin d'examiner avec eux les mécanismes à mettre en place pour étudier la possibilité d'une initiative iraquienne de paix à Bagdad.

18. Dans le cadre des relations périodiques qu'il entretient avec la Ligue des États arabes dans la perspective de la convocation de la Conférence de réconciliation nationale iraquienne, mon Représentant spécial s'est entretenu le 12 juin 2006, avec une délégation de la Ligue des États arabes, dirigée par le Sous-Secrétaire général Ahmad Ben Hilli, des préparatifs de la Conférence.

19. Les 8 et 9 juillet, il s'est rendu à Téhéran pour participer à la neuvième réunion des ministres des affaires étrangères des pays voisins de l'Iraq. À cette réunion, il a fait valoir qu'un appui régional était nécessaire pour instaurer la paix et la stabilité en Iraq et que tous les pays voisins de l'Iraq avaient intérêt à ce que le Pacte atteigne ses objectifs. Il s'est entretenu séparément avec le Ministre iranien des affaires étrangères, Manouchehr Mottaki, et le Ministre iraquien des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, de questions d'intérêt régional, notamment des préparatifs du Pacte international. Il s'est également entretenu avec le Secrétaire

général de la Ligue des États arabes, Amre Moussa, et le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, Ekmeleddin Ihsanoglu.

20. Mon Représentant spécial a reçu le Gouverneur de Karbala et les membres du Conseil provincial de Karbala. Il a également eu des entretiens avec les commandants en chef de la Force multinationale et avec les Ambassadeurs des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union européenne, de la France, du Danemark et de la Turquie. De plus, dans le cadre des préparatifs du Pacte international, il a tenu des consultations avec les membres du Gouvernement iraquien et des représentants du corps diplomatique et des donateurs à Bagdad.

## **B. Appui constitutionnel**

21. Au cours de la période à l'examen, le Bureau de l'appui constitutionnel de la MANUI a continué à jouer un rôle de premier plan dans la promotion du dialogue et l'instauration d'un consensus sur la constitution iraquienne. Il s'est entretenu avec une large gamme de dirigeants politiques et communautaires, d'universitaires et de membres d'organisations non gouvernementales au sujet des questions relatives à l'examen, à la modification et à l'application de la constitution.

22. En juillet 2006, il a achevé le programme de séminaires qu'il avait lancé en février 2006 pour promouvoir un dialogue multipartite et grâce auquel les principaux dirigeants politiques, des technocrates et des membres de la société civile ont débattu ensemble des questions constitutionnelles délicates. Les séminaires ont porté essentiellement sur les thèmes de la décentralisation et du fédéralisme, de l'état de droit et des droits de l'homme et sur les questions relevant de la gouvernance responsable. L'examen de certaines questions a donné lieu à des dialogues multilatéraux sur l'état de droit et le système judiciaire, les droits de l'homme, le pétrole et le gaz, le fédéralisme, le fédéralisme budgétaire et la gouvernance.

23. Le Bureau a continué à fournir des conseils et une assistance au Gouvernement et au Conseil des représentants au sujet des questions liées à la création de la Commission de révision de la Constitution. Il a également continué à participer aux activités que la MANUI mène aux fins de la réconciliation, en particulier celles visant à régler les questions constitutionnelles susceptibles de créer des dissensions.

## **C. Activités d'assistance électorale**

24. Le 2 juillet 2006, le Conseil des représentants a demandé à l'ONU de l'aider à rédiger le cadre juridique de la création de la Commission électorale permanente et à régler d'autres questions connexes, telles que la conduite des élections à venir. En réponse à cette demande, l'Équipe de l'assistance électorale de la MANUI a fourni une assistance technique à la Commission juridique du Conseil, qu'elle a aidée à rédiger le projet de loi portant création de la Haute Commission électorale indépendante et à formuler une nouvelle loi électorale.

25. Les 16 et 25 juillet, le Conseil des représentants a examiné en première et deuxième lectures le projet de loi sur la création de la Haute Commission électorale indépendante. Il a décidé de reprendre ses débats sur la question en septembre et, en

attendant, de proroger le mandat intérimaire de la Commission électorale indépendante de deux mois, jusqu'au 10 octobre 2006.

26. De plus, l'Équipe de l'assistance électorale a continué à s'efforcer de renforcer les capacités de la Commission électorale indépendante et les compétences de son personnel. Elle se tient prête à fournir l'assistance technique nécessaire pour appuyer le transfert des pouvoirs de la Commission électorale indépendante à la Haute Commission électorale indépendante.

#### **D. Reconstruction, développement et aide humanitaire**

27. Le déplacement de civils, dû essentiellement aux violences intercommunautaires mais aussi aux opérations militaires, est un sujet de préoccupation croissant. Selon des sources de l'ONU et du Gouvernement iraquien, le nombre de familles déplacées depuis les attentats de Samarra du 22 février 2006 est d'environ 30 000 (soit environ 200 000 personnes). Or, d'après les organisations non gouvernementales nationales et la société iraquienne du Croissant-Rouge, leur personnel est de plus en plus souvent harcelé et menacé parce qu'il vient en aide aux personnes déplacées et les bénévoles cessent de ce fait de se mettre à leur service, ce qui fait que le nombre des personnes venant en aide à ceux qui sont dans le besoin est encore plus réduit.

28. L'accroissement rapide du nombre des personnes déplacées souligne la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour enrayer la détérioration de la situation humanitaire. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont presque épuisé les ressources qu'ils ont affectées aux activités humanitaires d'urgence, dont la plupart proviennent de dons reçus après le dernier appel global en faveur de l'Iraq lancé par l'ONU en 2003 et de leurs ressources de base respectives. De son côté, le Gouvernement iraquien a du mal à répondre à la situation de manière satisfaisante. Il est désormais urgent de réunir un montant substantiel de nouveaux fonds pour répondre aux besoins de ceux que le conflit a contraints à se déplacer.

29. La MANUI a également fourni au Gouvernement des conseils sur les moyens de pourvoir aux besoins des personnes déplacées en matière de logement et d'assistance afin d'éviter la constitution de camps de toile qui poseraient des problèmes à long terme et pourraient menacer la sécurité et la dignité des personnes déplacées. Elle a également sensibilisé à des questions telles que le respect des activités et des installations des organisations humanitaires et à d'autres principes du droit international humanitaire.

30. L'Équipe de pays des Nations Unies continue à travailler en fonction de ses plans mais en mettant l'accent sur le développement par domaine comme elle en a décidé à l'issue de ses consultations internes. De nombreuses missions et des dialogues périodiques ont permis à la MANUI de répondre aux besoins particuliers des populations de diverses régions. Dans le cadre de ce processus, la Mission a continué à appuyer l'initiative du Ministère de la planification et de la coopération au service du développement tendant à renforcer la coordination et la concertation entre les autorités provinciales et les autorités centrales en ce qui concerne les problèmes de reconstruction et de développement. La nomination d'un conseiller international auprès du Ministère est chose faite. On examine actuellement la question de savoir s'il est nécessaire de donner suite à l'initiative.

31. Les modalités révisées de la création d'une cellule de coordination et d'intervention d'urgence ont été présentées au Cabinet du Premier Ministre au cours de la période à l'examen. Le Conseiller humanitaire de la MANUI auprès de celui-ci va bientôt retourner à Bagdad pour travailler au sein de cette cellule. Les fréquentes visites en Iraq du Représentant spécial adjoint pour les affaires humanitaires et les affaires liées à la reconstruction et au développement ont aidé à sensibiliser davantage le Gouvernement aux modalités susmentionnées.

32. L'appui à la société civile demeure l'une des questions prioritaires pour l'ONU. Le renforcement des capacités, l'octroi de subventions devant permettre de dispenser des services à la population et l'organisation de réunions régionales de coordination à l'intention des organisations non gouvernementales se poursuivent. Un conseiller international de l'ONU est récemment arrivé à Bagdad, où il doit s'employer essentiellement, en collaboration avec le Ministère d'État des affaires de la société civile, à rédiger la loi sur les organisations non gouvernementales et à appuyer le renforcement des institutions et la formation.

33. Dans mon rapport précédent, il était prévu qu'il y aurait une réunion du Comité des donateurs du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq au cours de la période à l'examen, mais le projet de pacte international prévoit un recalibrage du Mécanisme, qui doit permettre d'accélérer le transfert direct, au Gouvernement iraquien, de l'appui bilatéral et multilatéral, qui lui parvient actuellement après plusieurs étapes.

## **E. Activités relatives aux droits de l'homme**

34. L'Iraq traverse une crise très grave dans le domaine des droits de l'homme et sur le plan humanitaire, les massacres perpétrés sans discernement, les attaques ciblées, la criminalité et la corruption faisant obstacle au maintien de l'ordre public. Malgré les efforts déployés par le nouveau Gouvernement pour redresser la situation, les institutions de l'État n'ont pas été en mesure de prévenir les violations flagrantes des droits de l'homme ni d'accorder une réparation ou une indemnisation aux victimes dont le nombre augmente rapidement. Je demeure préoccupé par les informations selon lesquelles des milices ont infiltré les institutions gouvernementales et les organes responsables du maintien de l'ordre, sapant ainsi la confiance des Iraquiens dans les institutions de l'État. La découverte, tous les jours dans plusieurs régions, de dizaines de corps de personnes assassinées, qui ont été torturées puis exécutées, témoigne de l'existence d'escadrons de la mort, dont certains ont des liens avec les milices armées et même avec certains secteurs des forces de sécurité gouvernementales.

35. Les civils continuent d'être beaucoup trop souvent les victimes de la violence en Iraq. Selon les chiffres communiqués par le Ministère de la santé, 3 149 civils ont été tués en juin et au moins 3 438 l'auraient été en juillet. De nombreuses attaques et enlèvements massifs révélaient que les civils étaient systématiquement visés en fonction de leur appartenance religieuse, manifestement dans le dessein de susciter la peur et de commettre des actes de vengeance. Ces agissements ont eu un impact particulièrement inquiétant sur les femmes, les enfants, les minorités ethniques et religieuses. Les femmes ne peuvent toujours pas exercer pleinement leurs droits et libertés. Un grand nombre de « crimes d'honneur » ont été signalés mais il demeure difficile d'obtenir des chiffres précis. Les enfants continuent eux aussi d'être

victimes non seulement d'actes de violence aveugle, notamment d'enlèvements, mais aussi de mauvais traitements. La violence a entraîné une augmentation du nombre d'enfants déplacés, qui ont besoin de services de base et d'un soutien psychosocial. Les minorités ethniques et religieuses demeurent les principales cibles de la violence ce qui entraîne souvent des migrations et déplacements forcés.

36. Le nombre de détenus dans le pays demeure également un motif de préoccupation. Le Ministère des droits de l'homme a signalé que 26 398 prisonniers se trouvaient dans des centres de détention à la fin de juillet 2006, dont quelque 13 000 sous la garde de la Force multinationale. Ces chiffres comprennent les détenus dans la région du Kurdistan, qui étaient au nombre de 2 147 à la fin du mois de juin. La MANUI continue de collaborer avec les autorités iraqiennes et la Force multinationale pour faire en sorte que les prisonniers soient libérés et transférés rapidement et dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Des milliers de prisonniers continuent néanmoins d'être détenus en violation des instruments juridiques en vigueur et demeurent privés du droit à une procédure régulière, en partie parce que les tribunaux iraqiens manquent des moyens requis. Je me félicite que quelque 3 300 personnes aient été libérées en juin et en juillet en vue de promouvoir le Plan de réconciliation nationale du Gouvernement.

37. Je crains fort que la détention arbitraire et la torture de détenus ne demeurent une pratique courante dans les prisons iraqiennes. Le 1<sup>er</sup> juin 2006, des représentants du Gouvernement iraqien et de la Force multinationale ont mené une inspection commune d'un centre pénitentiaire, qui a révélé que 1 431 prisonniers avaient été soumis à des mauvais traitements physiques et psychologiques. Au total, 52 mandats d'arrêt ont été émis contre des fonctionnaires du Ministère de l'intérieur mais n'ont toujours pas été délivrés. Les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2006, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la question de la torture, M. Manfred Nowak, a rencontré des organisations non gouvernementales iraqiennes et des représentants du Ministère des droits de l'homme à Amman pour faire le point de la situation en Iraq. Le 19 juillet, la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a envoyé au Premier Ministre iraqien, une lettre dans laquelle elle l'a félicité d'avoir déployé des efforts pour promouvoir la réconciliation nationale, en particulier d'avoir libéré des prisonniers. Par ailleurs elle a demandé une nouvelle fois la publication immédiate du rapport d'enquête sur les allégations selon lesquelles des prisonniers avaient été victimes de mauvais traitements dans le centre de détention d'Al-Jadiriya en novembre 2005.

38. Le 21 juin 2006, à la suite de l'assassinat de Khamis al-Obeidi, l'un des avocats représentant M. Saddam Hussein, l'avocat de la défense a boycotté plusieurs audiences. Le 27 juillet 2006, le tribunal a suspendu ses travaux jusqu'au 16 octobre 2006, date à laquelle il doit rendre son verdict dans l'affaire Dujail. Le procès au cours duquel sera examinée la campagne Anfal, qui a été lancée contre les populations kurdes dans le nord de l'Iraq à la fin des années 80, a été ouvert le 21 août 2006. M. Hussein et six autres accusés sont inculpés de crimes de guerre liés à un conflit armé interne et de crimes contre l'humanité. M. Saddam Hussein et M. Ali-Hassan al-Majid sont également accusés de génocide.

39. La MANUI poursuit sa collaboration avec les ministères, les organes judiciaires et les organisations de la société civile en Iraq en vue de mettre en place un système solide de protection des droits de l'homme. Des progrès ont été



accomplis dans la rédaction d'une loi portant création d'une commission nationale des droits de l'homme. Le Bureau des droits de l'homme a également continué d'appuyer le groupe de travail sectoriel pour la protection de l'état de droit, composé de représentants des ministères irakiens et des pays donateurs, qui est chargé d'établir une stratégie globale visant à assurer le respect de l'état de droit.

40. Les 22 et 23 juillet, le Bureau des droits de l'homme, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Centre international pour la justice transitionnelle, agissant en association avec le Ministère des droits de l'homme, ont organisé une réunion sur la justice pendant la période de transition en Iraq. Le souhait a été maintes fois exprimé que l'ONU participe plus activement aux activités dans ce domaine et fournisse un plus grand nombre d'experts. Il a été convenu que de nouveaux mécanismes seraient mis en place au sein de la MANUI pour faciliter la mise en œuvre du Plan de réconciliation nationale, dont la justice transitionnelle constitue un élément essentiel.

#### **IV. Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq**

41. Au 31 juillet 2006, le montant total des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'un des deux guichets du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, se chiffrait à 934 millions de dollars. Au total, 101 projets, d'une valeur estimée à 831 millions de dollars, avaient été approuvés à la fin de juillet 2006 pour être financés par le Fonds d'affectation spéciale. Les projets ont continué de se multiplier, des contrats d'une valeur totale de 637 millions de dollars (soit 77 % des fonds approuvés) ayant été conclus et un montant de 522 millions de dollars (soit 63 % des fonds approuvés) ayant été décaissé.

42. Le 24 mai 2006, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont organisé à Amman une réunion informelle sur les progrès des activités du Mécanisme, à laquelle ont assisté des hauts fonctionnaires du Gouvernement irakien et 38 représentants de 16 pays. Cette réunion a été consacrée aux troisièmes rapports semestriels présentés par la Banque mondiale et l'ONU ainsi qu'aux conclusions des examens externes des opérations de ces deux institutions. Les participants ont reconnu les nombreux aspects positifs du Mécanisme, en particulier les succès qu'il a remportés dans une situation très difficile, la qualité des rapports présentés et la transparence des informations communiquées sur le site Web qui lui est consacré (<[www.irffi.org](http://www.irffi.org)>). À leur avis, il fallait absolument conserver le Mécanisme, qui constituait un instrument important pour apporter une assistance à l'Iraq au cours des prochaines phases du processus de reconstruction.

43. Les participants ont félicité l'Organisation des Nations Unies de ses activités en Iraq, en particulier dans les domaines de l'assistance électorale, de l'appui constitutionnel et de la fourniture de services de base. La Commission européenne s'est félicitée en particulier de la convocation de la réunion informelle et de l'occasion qu'elle avait de se pencher sur les rapports d'activité, les examens et les perspectives concernant les deux fonds d'affectation spéciale. La Commission européenne a ultérieurement annoncé qu'elle octroierait au Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq un montant supplémentaire de 120 millions d'euros, qui doit servir à financer les travaux en cours sur les services de base et la gouvernance.

L'Organisation des Nations Unies est infiniment reconnaissante à la Commission européenne d'offrir cette importante nouvelle contribution au Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq.

44. Comme suite à la réunion d'information sur les progrès accomplis par le Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, tenue à Amman, le Président du Mécanisme s'est rendu à Bagdad du 16 au 19 juillet 2006 pour transmettre les vues du Comité des donateurs au nouveau Gouvernement iraquien. Le Vice-Premier Ministre et le nouveau Ministre de la planification et de la coopération pour le développement ont confirmé qu'ils étaient favorables à une revitalisation et à un recentrage des activités du Mécanisme. L'idée de continuer à recourir à cet instrument de financement pour fournir des services de base et satisfaire les besoins essentiels sans tarder mais aussi pour axer davantage les efforts sur l'assistance aux institutions iraquiennes qui établiront et mettront en œuvre les politiques stratégiques et les réformes économiques pouvant découler du Pacte, a recueilli l'assentiment général.

## **V. Conseil international consultatif et de contrôle pour l'Iraq**

45. Les 17 et 18 juillet 2006, le Conseil international consultatif et de contrôle pour l'Iraq, qui suit l'utilisation qui est faite des ressources du Fonds de développement pour l'Iraq, s'est réuni à New York pour examiner les projets de rapport d'audit établis par Ernst & Young sur les exportations de pétrole iraquien et les opérations du Fonds pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2005. Dans la déclaration qu'il a publiée le 10 août 2006, le Conseil international a indiqué que les auditeurs continuaient de marquer leur désapprobation à l'égard des systèmes de contrôle financier et comptable des ministères d'exécution, des organismes américains en ce qui concerne les engagements non réglés financés à l'aide des ressources du Fonds et de l'administration des ressources du Fonds par l'Iraq. Le Conseil a invité instamment le Gouvernement iraquien à prendre des mesures concrètes pour donner suite aux conclusions et recommandations formulées dans les rapports d'audit afin de veiller à ce que les ressources provenant du pétrole soient mieux protégées.

## **VI. Questions de sécurité et questions opérationnelles**

### **A. Sécurité**

46. On continue d'assister à une escalade de la violence dans de nombreuses régions et les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies demeurent menacés. Le caractère religieux de la plupart des actes de violence de même que l'existence de groupes de résistance, de groupes extrémistes armés et de réseaux de criminalité organisée contribuent à eux tous à créer une situation extrêmement complexe et dangereuse. Le niveau actuel de violence et d'anarchie devrait subsister pendant encore un certain temps.

47. Le nombre de victimes civiles recensé tous les jours demeure élevé. Les enlèvements massifs sont désormais une pratique courante, tout comme le sont les

faux points de contrôle et les exécutions sommaires, qui sont le fait de divers groupes armés chiites et sunnites. Malgré l'introduction par le Gouvernement du plan de sécurité pour Bagdad en juin 2006, on a en fait assisté à une escalade de la violence dans la ville, ce qui témoigne du fait que les insurgés, les groupes armés de l'opposition et les bandes de criminels disposent de moyens inquiétants. Au début d'août 2006, le Gouvernement iraquien a annoncé la deuxième phase du plan de sécurité pour Bagdad, dans le cadre de laquelle plus de 3 700 hommes de la Force multinationale et leurs véhicules de combat blindés ont été déployés dans la ville dans une nouvelle tentative visant à empêcher une intensification de la violence.

48. La situation en matière de sécurité varie toutefois sensiblement selon les régions. Près de Bagdad, la province occidentale d'Al-Anbar est considérée la région la plus dangereuse du pays. De ce fait, l'Organisation des Nations Unies n'est pas en mesure de mener des opérations dans cette province. L'ONU n'a pas pu pendant longtemps organiser d'opérations dans de nombreux districts de Bagdad. Un grand nombre de civils, de même que des membres des Forces de sécurité iraqiennes et des troupes de la Force multinationale sont tués toutes les semaines. Le 12 juillet 2006, la Force multinationale a transféré aux Forces de sécurité iraqiennes la responsabilité d'assurer la sécurité dans la province méridionale d'Al-Muthana. Aucun acte de violence grave contre le Gouvernement ou d'autres entités n'a été signalé dans cette province.

49. La MANUI et le Département de la sûreté et de la sécurité suivent en permanence la situation concernant la sécurité du personnel et des opérations des Nations Unies dans la Zone internationale. Les attaques indirectes lancées avec des armes à feu sont pour l'essentiel inefficaces. Toutefois, le personnel des Nations Unies continue de porter des gilets pare-balles lors de ses déplacements dans la Zone internationale, qui doivent obligatoirement se faire à bord de véhicules blindés. Si des incidents sont souvent signalés par les nombreux points de contrôle pour les piétons et les véhicules dans la Zone internationale et si l'on entend pratiquement tous les jours des explosions et des coups de feu, le périmètre de la Zone internationale et les points d'accès où la surveillance est très serrée demeurent solides et sûrs. Une explosion, le 7 août 2006, qui visait apparemment le convoi du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général montrait clairement combien il est dangereux de se déplacer dans la Zone rouge, même si cet incident n'avait fait aucun blessé. Une enquête est en cours pour établir les faits et dégager les enseignements pouvant être tirés de cet incident afin d'assurer une protection maximale lors de tels déplacements.

50. La situation à Bassorah reste tendue et la Force multinationale a arrêté des chefs de milice très connus dans la province, à la suite de quoi, la violence s'est intensifiée et des attaques indirectes avec des armes à feu ont notamment été lancées dans la zone du palais de Bassorah, où se trouvent aussi les bureaux des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies a donc évacué de Bassorah une partie du personnel de son détachement de liaison en juillet. Erbil demeure stable et calme. Toutefois, à la suite d'informations récentes faisant état d'éventuelles menaces, le personnel de la MANUI est resté en alerte modérée pendant plusieurs semaines au cours de la période considérée. Plusieurs manifestations ont eu lieu dans la région kurde pour protester contre la hausse des prix et le manque de services, dont certaines ont entraîné une intervention musclée de la police, qui a fait un mort et plusieurs blessés.

51. Le personnel national des Nations Unies a été touché directement et indirectement par la violence, en particulier à Bagdad et à Bassorah. Un fonctionnaire national de l'Organisation mondiale de la santé est porté disparu depuis le début de mai 2006, et plusieurs autres ont fait l'objet de menaces. Des proches parents de plusieurs autres fonctionnaires ont été soit enlevés, puis libérés contre rançon, soit assassinés. Des fonctionnaires nationaux des Nations Unies à Bassorah ont été directement menacés et, dans quelques cas, des membres de leur famille ou des proches parents ont été tués. Le personnel des Nations Unies est soumis quotidiennement à cette violence. En conséquence, des mesures exceptionnelles ont été mises en place, dont l'adoption d'horaires de travail souples, la tenue de réunions d'information bihebdomadaires sur la sécurité, la mise en place d'un groupe de travail sur la sécurité du personnel national, l'offre de quelques logements provisoires dans la Zone internationale et la réalisation de démarches auprès de la Force multinationale, du Gouvernement iraquien et d'autres entités, le cas échéant. La fourniture d'une aide au personnel national demeure l'une des principales priorités de la Mission.

52. En conclusion, la situation en matière de sécurité continue de compromettre gravement la présence de l'Organisation des Nations Unies et son aptitude à opérer efficacement en Iraq. L'Organisation est fortement tributaire de la Force multinationale pour la sécurité de ses déplacements et l'obtention d'informations sur les dangers potentiels. Toutefois, la MANUI met progressivement en place, au sein de son groupe de la sûreté et de la sécurité, des méthodes et moyens destinés à lui permettre d'opérer dans des conditions de sécurité et d'efficacité si elle était amenée à agir de manière plus autonome.

## **B. Installations, logistique et appui**

53. La MANUI a commencé à prendre en charge comme prévu l'administration des installations gérées par la Force multinationale. Le 22 août, la Mission a transféré son personnel de l'hôtel al-Rasheed à Bagdad dans des locaux temporaires des Nations Unies à l'intérieur de la Zone internationale. Ces locaux serviront de centre d'hébergement provisoire en attendant que la construction d'installations permanentes et intégrées soit achevée. Le Gouvernement iraquien a affecté un site à cette fin et des plans, dont une étude technique et des travaux d'aménagement du site, sont en cours. À Erbil, le personnel est hébergé dans le bureau de zone qui vient d'ouvrir ses portes. À Bassorah, le nouveau bureau de zone est prêt à accueillir le personnel se trouvant actuellement dans les locaux de la Force multinationale. Toutefois, en raison des récents problèmes de sécurité à Bassorah, le transfert prévu du personnel dans les locaux des Nations Unies a été suspendu jusqu'à nouvel ordre. Des plans sont également en cours en vue de l'aménagement d'une base logistique et d'un terminal à l'aéroport international de Bagdad, capables d'accueillir l'aéronef qui sera mis à la disposition de la Mission en vue d'améliorer ainsi la réception du personnel et des marchandises.

54. S'il a été très difficile d'acquérir des moyens aériens pour la présence des Nations Unies en Iraq, quelques progrès ont récemment été réalisés dans ce sens. Le Gouvernement japonais et l'Organisation des Nations Unies ont dernièrement arrêté les modalités d'un vol hebdomadaire exclusivement réservé à la MANUI. Le Gouvernement danois a également offert à la Mission un aéronef. J'espère vivement que les modalités d'application seront arrêtées au plus tôt. Je suis reconnaissant aux

Gouvernements japonais et danois d'avoir offert un appui aérien qui améliorera considérablement la mobilité de la MANUI.

### **C. Accords**

55. L'accord sur le statut de la Mission a été signé entre l'ONU et le Gouvernement iraquien le 3 juin 2005, mais il n'est toujours pas entré en vigueur. L'Organisation des Nations Unies a envoyé au Gouvernement iraquien, le 6 juin 2005, une note confirmant qu'elle acceptait cet accord, mais celui-ci n'a toujours pas retourné sa confirmation malgré de multiples rappels. J'engage donc ce dernier à faire le nécessaire pour approuver l'accord en question en envoyant une note analogue à celle que lui a adressée l'ONU.

56. La Mission continue de négocier avec la Force multinationale une série de modalités d'application de l'Accord concernant sa sécurité, conclu entre l'ONU et le Gouvernement des États-Unis le 8 décembre 2005. J'espère que ces modalités pourront être arrêtées rapidement, car elles sont indispensables au maintien de la sécurité de l'ONU en Iraq.

## **VII. Observations**

57. Au cours des trois dernières années, les Iraquiens ont consenti de nombreux sacrifices pour faciliter la transition politique de leur pays. Grâce à leur participation active à deux consultations électorales – le processus constitutionnel et le référendum constitutionnel –, ils ont manifesté leur volonté résolue d'édifier un Iraq pacifique, démocratique et prospère, malgré un calendrier de transition très serré et les énormes problèmes de sécurité. Ils ont maintenant absolument le droit d'attendre de leurs dirigeants élus et, avant tout, de leur gouvernement constitutionnellement élu, qu'ils fassent tout leur possible pour apporter des améliorations concrètes dans leur vie quotidienne.

58. Malgré les progrès notables enregistrés dans le processus de transition politique, la réalisation des objectifs approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 546 (2004) ne s'est pas traduite par une amélioration de la situation dans les domaines de la sécurité et des droits de l'homme, qui demeurent de graves problèmes. Les attaques lancées par les insurgés, les milices et les terroristes, ainsi que les violations flagrantes des droits de l'homme – meurtres, enlèvements, tortures, etc., sont toujours aussi nombreuses dans la plupart des régions. Un grand nombre de victimes sont des femmes, des enfants et des minorités. L'Iraq est devenu aujourd'hui l'une des zones de conflit les plus violentes dans le monde. D'après les chiffres les plus récents communiqués par le Gouvernement, le nombre de civils tués a augmenté considérablement et représente en moyenne une centaine de personnes par jour et plus de 14 000 personnes seraient blessées tous les mois. Depuis l'attaque de Samarra, le 22 février 2006, environ 200 000 personnes ont été déplacées. Il s'agit là d'une évolution inquiétante qui, si elle se poursuit, risque d'entamer le tissu politique et social du pays.

59. Je prends note des efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour adopter des mesures concrètes afin d'améliorer la sécurité, telles que le plan de sécurité de Bagdad, ainsi que par la Force multinationale en vue de former des forces de

sécurité iraqiennes, mais, en dernier ressort, il ne saurait y avoir de solution militaire aux multiples problèmes de l'Iraq. En effet, l'intensification des activités des milices est à la fois une cause et une conséquence de l'aggravation de l'insécurité et de la multiplication des violations des droits de l'homme. Tant que les Iraquiens ne seront pas absolument convaincus que le nouveau Gouvernement et ses forces de sécurité agissent de manière impartiale et responsable, on risque de voir apparaître un cercle vicieux où l'intensification des activités des milices engendre une peur et une insécurité croissantes, ce qui provoque à son tour un nouvel accroissement des activités des milices. Il faut briser ce cercle vicieux.

60. Face à de telles difficultés, la direction du pays représente un lourd fardeau. Ceux qui sont en mesure d'exercer leur influence ont le devoir non seulement de prendre des mesures énergiques pour protéger la vie des civils innocents mais aussi de tenir les instigateurs de la violence responsables de leurs actes et de les traduire en justice, de répondre aux doléances légitimes et de veiller à ce que leur propre conduite soit pleinement conforme au droit humanitaire international et aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le Gouvernement iraquien est investi de la responsabilité particulière de faire en sorte que tous ceux qui parlent et agissent en son nom, le fassent dans l'intérêt de tous les citoyens iraqiens et se gardent de servir des groupes ou intérêts particuliers. Dans ce contexte, il lui faut tout mettre en œuvre pour promouvoir progressivement des conditions propices à la démobilisation, au désarmement et à la réinsertion des milices.

61. L'amélioration des conditions de vie de tous les Iraquiens est un élément absolument essentiel dans la recherche de solutions pour améliorer la situation de la sécurité et celle des droits de l'homme. Pendant 30 ans, les Iraquiens ont connu la guerre, les conflits internes, l'instabilité politique et les sanctions. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux vivent privés de soins de santé convenables, de services sociaux, de possibilités d'enseignement et d'emploi et autres débouchés économiques. Il faut donc répondre à ces besoins sans tarder.

62. Le Pacte international pour l'Iraq, coparrainé par le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies, constitue une initiative économique importante prise par le Gouvernement iraquien pour instaurer un nouveau partenariat avec la communauté internationale. Des travaux préparatoires considérables ont été entrepris en vue de mettre en place pour le Pacte un cadre efficace visant à permettre au Gouvernement d'élaborer son programme économique conformément à des priorités, objectifs et engagements clairement définis. Le Pacte sera axé sur les aspects économiques, mais il convient néanmoins de tenir dûment compte de ses liens avec les questions politiques et les problèmes de sécurité en Iraq et avec les politiques que le Gouvernement a adoptées pour leur apporter des solutions efficaces. Il faudra aussi que le Pacte associe le plus grand nombre de parties possible pour assurer un engagement constructif et interactif aux échelons régional et international. Le Gouvernement iraquien et la communauté internationale doivent collaborer étroitement à l'élaboration et à la mise en œuvre de cet instrument en vue de créer une économie solide en Iraq, de la réintégrer dans l'économie régionale et mondiale et de faire en sorte que tous les Iraquiens puissent en partager les bienfaits. L'Organisation des Nations Unies se réjouit à la perspective d'œuvrer de concert avec toutes les parties intéressées au succès du Pacte.

63. Toute stratégie de reconstruction du pays nécessite l'établissement d'un cadre propice à la réconciliation, qui s'attaque aux causes de la violence, de l'insécurité et des violations des droits de l'homme. Pour ce faire, il faut adopter des solutions politiques fondées sur un véritable dialogue et sur un consensus entre les diverses communautés en Iraq, qui doivent être considérés comme une source de force et non de dissension ou de conflit. Le Gouvernement et le Conseil des représentants doivent donc montrer la voie en élaborant un programme national qui soit sensible aux besoins et aux aspirations de tous les secteurs de la société iraquienne. Les Iraquiens n'en attendent pas moins et ne méritent pas moins. J'accueille avec satisfaction le Plan de réconciliation nationale présenté par le Premier Ministre, M. Al-Maliki, qui définit les principaux problèmes appelant une action efficace. L'initiative de paix de Bagdad menée par les Iraquiens peut contribuer pour beaucoup à la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan, et l'Organisation des Nations Unies est prête à apporter son assistance à cet égard.

64. Les pays de la région ont un rôle important à jouer dans la réconciliation nationale en Iraq, vu la relation symbiotique qu'ils entretiennent avec lui sur les plans de la sécurité et de la prospérité. L'Iraq doit reconnaître que leurs préoccupations concernant sa situation intérieure sont légitimes, mais ils doivent être réceptifs à ses besoins. L'ONU continue donc à appuyer le projet de conférence de réconciliation nationale iraquienne de la Ligue des États arabes, et mon Représentant spécial participe aux préparatifs de la conférence en étroite collaboration avec la Ligue. Je me félicite par ailleurs des réunions périodiques que tiennent les ministres des affaires étrangères et les ministres de l'intérieur des pays voisins de l'Iraq, car elles aident à promouvoir le dialogue et les échanges entre l'Iraq et ces pays. Il reste cependant encore beaucoup à faire dans le cadre de ces instances pour promouvoir les mesures concrètes de confiance, la situation des deux côtés de la frontière iraquienne demeurant difficile. J'ai donc l'intention, au cours des mois à venir, d'étudier la question plus avant avec les États Membres.

65. S'il importe que la réconciliation nationale bénéficie d'un appui régional, la responsabilité première de cette réconciliation incombe bien entendu au peuple iraquien. La révision de la Constitution pourrait se révéler être un bon moyen de jeter solidement les bases de la réconciliation. La série de séminaires multipartites que la MANUI a consacrés aux principales questions constitutionnelles en suspens a montré que les questions apparemment conflictuelles peuvent être réglées si elles sont appréhendées de manière constructive et imaginative. Une révision efficace de la Constitution offre donc la possibilité de rassembler toutes les composantes de la société iraquienne. Elle pourrait aussi avoir d'importantes retombées positives sur le Pacte international, en donnant des bases solides à la reconstruction économique du pays et en accroissant la confiance des donateurs et des investisseurs. L'ONU espère donc que le Conseil des représentants commencera à réviser la Constitution dès que possible et elle demeure pleinement déterminée à fournir l'appui nécessaire.

66. L'Organisation se tient prête par ailleurs à aider à rédiger le cadre juridique de la création de la nouvelle Haute Commission électorale indépendante, conformément à la demande du Conseil des représentants. Je demande instamment aux personnes concernées de tenir compte de l'expérience acquise au niveau international relativement aux élections pour préserver l'intégrité et l'indépendance des membres de la Commission et du personnel des bureaux dont elle dispose dans les gouvernorats. Seule une commission électorale véritablement indépendante peut

garantir des élections réussies et crédibles, indispensables à la jeune démocratie iraquienne.

67. L'ONU reste pleinement déterminée à s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 1546 (2004), pour autant que les circonstances le lui permettront. Je me félicite donc que le Conseil ait prorogé de 12 mois le mandat de la MANUI, conformément à la demande du Gouvernement iraquien. Tout en demeurant réceptive aux difficultés que connaît actuellement l'Iraq, l'Organisation est entièrement disposée à entamer un dialogue stratégique sur les plans touchant son avenir. Je convoquerai donc à cette fin, à New York, le 18 septembre 2006, une réunion à laquelle participeront les représentants de l'Iraq et des pays voisins, les membres permanents du Conseil de sécurité, les principaux donateurs et des organisations régionales et internationales. J'espère que ceux-ci saisiront cette occasion pour entamer un dialogue franc et constructif.

68. La présence et la capacité d'action de l'Organisation étant toujours sévèrement restreintes par la situation en matière de sécurité, la MANUI examine actuellement comment elle pourrait en maximiser l'impact et quelles tâches peuvent être effectuées en priorité. Je remercie à nouveau les États Membres, tant ceux qui fournissent des contingents à la Force multinationale que les autres, d'aider l'ONU en Iraq en fournissant des conseillers militaires, des agents de sécurité, des moyens de transport et un appui aérien.

69. La transition politique en Iraq étant officiellement achevée, le moment est venu pour le gouvernement constitutionnellement élu et la communauté internationale de mettre la sécurité et le bien-être du peuple iraquien au premier plan de tous leurs efforts collectifs. Le peuple iraquien et ses dirigeants sont arrivés à un croisement important : s'ils se montrent capables de jeter de solides fondations dans l'intérêt commun de tous les Iraquiens, la paix et la prospérité seront à leur portée. En revanche, si les manifestations actuelles de discorde et de violence se poursuivent, le risque est grand que l'État iraquien ne puisse plus fonctionner et, éventuellement, qu'une guerre civile se déclenche, ce qui serait néfaste, non seulement au peuple iraquien, mais aussi aux pays de la région et à la communauté internationale dans son ensemble. J'espère donc qu'en ce moment crucial, le peuple iraquien va se résoudre à s'unir pour garantir un meilleur avenir à tous, en s'appuyant sur l'important potentiel humain et naturel du pays. Il aura besoin, pour cela, de l'appui actif de la région et de la communauté internationale, qui doivent comprendre que pour surmonter les nombreuses difficultés auxquelles l'Iraq est confronté, il faudra adopter des solutions à long terme qui ne vaudront que si leur mise en œuvre bénéficie d'une coopération et d'un appui soutenus.

70. Compte tenu de la prorogation du mandat de la MANUI, l'ONU continuera à venir en aide au peuple iraquien et à ses dirigeants politiques, religieux et communautaires et elle ne négligera aucun effort pour aider à faire progresser concrètement l'Iraq sur la voie de la démocratie et de la prospérité et faire en sorte qu'il soit en paix avec lui-même, ses voisins et l'ensemble de la communauté internationale. Je remercie mon Représentant spécial, Ashraf Jehangir Qazi, du rôle moteur qu'il joue, et remercie également le personnel de la Mission recruté sur les plans national et international et le personnel des organismes, programmes et fonds des Nations Unies du dévouement avec lequel ils exécutent les tâches qui leur incombent au titre du mandat de la MANUI, dans des conditions extrêmement difficiles.